



DOSSIER D'INSCRIPTION

SECTEUR JEUNE

SAISON 2015 - 2016



CHARTRE DU SA ROCHEFORT RUGBY

Cette chartre concerne le fonctionnement de l'ensemble du secteur jeune. Elle s'adresse à tous dirigeants, joueurs, entraîneurs, administratifs, parents, bénévoles etc.....Elle précise les règles de bons sens que chacun doit s'attacher à respecter afin d'obtenir un fonctionnement harmonieux de ce secteur. C'est le sens de l'engagement qui sera demandé dont chacun deviendra solidaire dans le souci de promouvoir une haute image du club.

LE SECTEUR JEUNE : SON ENVIRONNEMENT ET SES ENGAGEMENTS

Le club au travers du secteur jeune perpétue son fonctionnement dans la transmission des savoirs et de sa culture. Il recherche, met en œuvre et contrôle les moyens permettant le développement de sa politique de formation et la pratique du rugby.

Partie intégrante du club «Sar Rugby», le responsable du secteur jeune et le manager sportif mettent en place et contrôlent l'encadrement à travers :

- Le recrutement, la formation et le recyclage,
- Le projet de club,
- Le suivi de la formation (joueur et encadrement),
- Les choix pédagogiques,
- Les contenus techniques.

Tout joueur, entraîneur ou dirigeant paie en début de saison, une licence-assurance. Ce geste d'adhésion n'est pas anodin. Il signifie un engagement vis-à-vis de la fédération et d'un club créé il y a cent dix ans et qui au cours de son existence s'est enrichi des valeurs fortes lui permettant de se développer et d'assurer son avenir. Le SAR RUGBY entend être un lieu de «plaisir partagé» entre joueurs, entraîneurs, dirigeants, partenaires, bénévoles, parents, spectateurs.

CHARTRE DE L'ENTRAINEUR



L'entraîneur est un rouage essentiel entre le jeune joueur et le club. Qualifié, formé à son rôle, il est là pour transmettre l'esprit, la culture et les règles du club. Il éduque les adolescents qui lui sont confiés en les amenant à leur meilleur niveau de pratique et à leur développement personnel.

L'entraîneur est un exemple dans son attitude, son comportement, ses propos.

Les droits

- Être respecté naturellement par les joueurs, les dirigeants, les parents, le club et ses structures,
- Avoir le droit à la reconnaissance de son travail lié à son investissement, ses qualifications et sa responsabilité dans sa mission éducative,
- Avoir l'appui, le soutien et l'aide du club, des dirigeants et des parents,
- Recevoir une formation adaptée.

Les devoirs

1. Aux entraînements :

- Ne jamais annuler un entraînement sans autorisation préalable du club,
- Ne jamais libérer les joueurs avant l'heure,
- Ne jamais laisser un adolescent seul après l'entraînement, attendre qu'il soit récupéré par ses parents,
- Surveiller le comportement des adolescents sur et en dehors du terrain uniquement pendant les manifestations sportives (entraînement, tournois),
- Prévenir une semaine à l'avance les responsables du club si un joueur non licencié au club ou dans l'entente souhaite participer à un ou plusieurs entraînements,
- Préparer les séances d'entraînement à l'avance,
- Prendre en compte les conseils pédagogiques prodigués par le manager sportif référent technique du club,
- Ne jamais rentrer seul dans les vestiaires.

2. Ponctualité impérative :

- Être présent à tous les entraînements ou prévenir les autres entraîneurs ou les responsables de son éventuelle absence,
- Ne jamais quitter l'entraînement en cours de séance,
- Avoir un comportement respectueux envers les joueurs (langage, attitude,...),
- Ne pas fumer devant les joueurs durant les séances.

3. Lors des matchs et tournois:

- Prendre le classeur de la catégorie correspondante. S'assurer de la présence des feuilles d'accident à l'intérieur,
- Connaître et appliquer le règlement FFR,
- Connaître et appliquer les modalités du protocole commotion cérébrale,
- Prendre la pharmacie et s'assurer qu'elle soit complète, le cas nécessaire exprimer ses besoins,
- Prendre connaissance les modalités d'organisation (horaires de départ et retour, lieu, météo...),
- Préparer la feuille de match de sa catégorie, la remettre au secrétariat pour archive,
- Communiquer les résultats, photos et commentaires de match à la cellule information du club en charge du site internet et de la page Facebook,
- Surveiller le comportement des joueurs sur le banc de touche : respecter le règlement (dans le carré ou derrière la main courante),
- Veiller à la bonne attitude des parents.



CHARTRE DE L'ENTRAINEUR suite

4. En cas d'accident lors d'un entraînement ou d'un match

- En cas de blessure grave : traumatisme, commotion, perte de connaissance, NE JAMAIS DEPLACER LE BLESSE, ALERTER LES SECOURS, Les parents, les dirigeants,
- Accompagner le joueur blessé au poste de secours ou à l'hôpital,
- Remplir impérativement et en totalité la feuille de déclaration d'accident,
- Appliquer et respecter à la lettre les protocoles commotions,
- Informer le secrétariat du club pour assurer le suivi.

5. Après le match

- Obligation de déposer les licences au secrétariat du club,
- Remettre les justificatifs des frais d'arbitrage,
- S'assurer du bon comportement des joueurs envers les biens et les locaux, lieux d'hébergement et de restauration,
- Veiller à laisser les locaux propres,
- Au retour de déplacement, déposer les maillots salles, ballon et pharmacie au local technique du club.

6. Lors d'un déplacement en bus

- S'assurer de la présence des joueurs,
- Surveiller le comportement des joueurs pendant le voyage en car,
- Veiller à ce que les joueurs ne disposent : alcool, tabac et drogue,
- Ne laisser jamais monter aucune personne étrangère dans le car,
- Laisser le car propre durant tout déplacement.

7. Aux réunions

- Etre présent aux réunions administratives et sportives,
- En cas d'empêchement prévenir de son indisponibilité.

CHARTRE DU JEUNE JOUEUR

Le jeune vient au club pour être formé en tant qu'individu et joueur de rugby.

Les droits

- Faire du sport,
- S'amuser et jouer,
- Être traité avec dignité,
- Être entraîné et entouré par des personnes compétentes,
- Recevoir une éducation et une formation progressive en fonction de ses possibilités, adaptées aux rythmes individuels,
- Participer à des compétitions adaptées et pratiquer son sport en toute sécurité et en toute sérénité,
- Avoir de bonnes conditions de pratique du rugby,
- Avoir l'aide et la compréhension de ses entraîneurs, ses parents et de la structure du club.



Les devoirs

1. Aux entraînements :

- Prévenir de son retard ou absence appelant son entraîneur.
- Etre à l'heure au démarrage des entraînements conformément aux horaires communiqués en début de saison,
- Ne pas quitter l'entraînement en cours de séance,
- La ponctualité et l'assiduité aux entraînements seront un critère déterminant pour la participation aux matchs et aux tournois.

2. Avoir un comportement respectueux

- Envers son encadrement et ses partenaires (langage, attitude...). En cas de manquement répété sur ce point-là, un avertissement écrit sera envoyé au préalable aux parents. Cette mesure pouvant conduire à l'exclusion temporaire ou définitive de l'adolescent, cette décision sera prise par le comité directeur à la majorité des voix,
- Se munir pour chaque entraînement d'une tenue adaptée à la discipline (maillot, short, chaussettes, crampons).

3. Les matchs et tournois

- Se munir de son équipement (maillot, short, protège-dents, K-way),
- Respect du maillot, ne pas le jeter en plein match ou après déception,
- Respecter le choix des entraîneurs, les décisions de l'arbitre,
- Respecter adversaires et partenaires,
- Refuser toute forme de violence (verbale ou physique) et de tricherie,
- Etre maître de soi en toutes circonstances,
- Etre loyal, exemplaire, généreux, solidaire et tolérant,
- Avoir une attitude irréprochable vis-à-vis de l'encadrement, des entraîneurs, des arbitres, des dirigeants et des clubs qui nous reçoivent,
- Respecter les locaux et équipements, les lieux d'hébergement et de restauration, veiller à les rendre dans l'état où vous les avez trouvés en arrivant.

4. Lors d'un déplacement en bus

- Je voyage en bus pour tous les déplacements auxquels je participe, si au retour mes parents souhaitent me récupérer ils le peuvent mais surtout en prévenant leurs entraîneurs,
- Avoir un comportement exemplaire dans le car : pas de geste déplacé vis-à-vis des automobilistes,
- Interdiction de consommer : alcool, drogue et tabac,
- Ne pas laisser monter une personne étrangère au groupe dans le car
- Préférer les chansons ayant fait leurs preuves autour des valeurs du rugby,
- Laisser le car propre durant tout le déplacement,
- Toute dégradation qui sera faite lors de déplacement, soit dans le bus ou vestiaire, voir autres, le montant des dégâts facturé, sera à la charge des parents.



CHARTRE DES PARENTS

Il est important de clarifier le rôle de chacun et notamment celui des parents. Les parents ont un rôle prépondérant à jouer dans l'épanouissement de leur enfant au niveau du rugby. Le jeune joueur ne sera épanoui que s'il a le soutien de ses parents dans sa pratique sportive. C'est pour cela que nous vous demandons de bien vouloir respecter ces quelques lignes, pour le bien-être de votre enfant dans sa passion :

- 1- Venir encourager son enfant,
- 2- Etre de bons spectateurs : savoir encourager leur équipe, être respectueux de l'adversaire et des arbitres, savoir se tenir derrière les barrières ou mains courantes,
- 3- savoir mener l'éducation sportive à 3 : parents – enfants – éducateurs,
- 4- Ne pas s'impliquer dans le domaine sportif,
- 5- S'assurer du suivi médical de leur enfant (médecine sportive),
- 6- Savoir que le stade de rugby est avant tout un lieu d'éducation, de formation,
- 7- Faire confiance aux entraîneurs, aux dirigeants,
- 8- Participer aux réunions d'informations,
- 9- Participer à la vie du groupe, du club.

Date et signature

Du joueur

des responsables légaux



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Ce document est à retourner complété au secrétariat de l'école de rugby

Ces informations sont garantes de votre affiliation à la FFR. Elles doivent être rigoureusement identiques aux justificatifs d'identité. Tout dossier non conforme sera refusé et nécessitera la reprise de la procédure d'affiliation depuis le début.

NOM : (joueur)

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance (+ code postal) :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone des parents (ou représentant légal) :

Liste rouge ? OUI NON

Portable des parents (ou représentant légal) :

Portable du joueur :

Email du joueur :

Email des parents :

Professions des parents

- Du père :

- De la mère :

Établissement scolaire actuel / Entreprise :

Code Postal :

VILLE :

Je soussigné, _____ représentant légal du joueur, ai pris connaissance des règlements de la Fédération française de rugby et de la chartre du joueur et en accepte leur application. En outre, je certifie également que mon enfant est bien couvert par une assurance responsabilité civile concernant les risques qu'il pourrait occasionner à des tiers.

A _____, le _____



AUTORISATION DE SOINS

Ce document est à retourner complété au secrétariat de l'école

de rugby

AUTORISATION DE SOINS EN CAS D'ACCIDENT SURVENANT A UN LICENCIÉ MINEUR – VALABLE JUSQU'AU 31.10.2015

Le Joueur

NOM : PRENOM : DATE DE NAISSANCE :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° de sécurité sociale :

En cas d'accident, en fonction des soins nécessaires, le responsable de la catégorie fera appel : soit au médecin du club, soit au médecin traitant, soit au SAMU, soit aux Pompiers, et vous préviendra le plus rapidement possible.

Renseignements importants :

Numéros de téléphone où vous pouvez être joints rapidement :

Père Domicile : Portable : Travail :

Mère Domicile : Portable : Travail :

Voisin ou ami de la famille :

Nom : Téléphone :

Coordonnées du médecin référent :

Nom et prénom : Téléphone :

Informations complémentaires :

Votre enfant est-il sujet à des allergies connues : OUI NON

Si oui, lesquelles :

Asthmes : OUI NON

Diabète : OUI NON

Dans le cas où le joueur serait admis dans un établissement de soins (hôpital, clinique,) les parents seraient obligés de faire l'avance des frais (en attendant de se faire rembourser), l'encadrement du SAR ne disposant pas de sa carte vitale.

Je soussigné (Nom, Prénom), _____, responsable légal du joueur, autorise par la présente tout examen ou intervention chirurgicale qui serait nécessaire, Le responsable de l'association, du comité, ou de la FFR, à prendre les mesures utiles et notamment à demander son admission en établissement de soins ; à prendre le mineur à sa sortie, uniquement en cas d'indisponibilité absolue des parents ou du représentant légal du mineur.

A _____, le

Signature des responsables légaux



CESSION DE DROIT A L'IMAGE

Ce document est à retourner complété au secrétariat de l'école de rugby

CATEGORIE : U16 - U18

Je soussigné,

responsable légale de

Joueur de Rugby au SAR, autorise que mon nom puisse être cité et que je puisse paraître en photo (même individuelle)

- Sur les sites officiels du SA ROCHEFORT rugby et clubs partenaires (RTC – ARA) :

- www.sar-rugby.com

- Sur la page Facebook du sar-rugby

- Sur les publications du club

- Sur d'éventuelles affiches (challenge, tournois...)

A _____, le

Signatures des responsables légaux

CONSIGNE POUR RENSEIGNER VOTRE A.S.



Madame, Monsieur,

Dans votre dossier d'inscription, vous allez trouver une demande d'affiliation ou de ré-affiliation à la FFR, plus communément appelée AS que vous devez compléter et ensuite faire signer par votre médecin traitant, pour l'année rugbystique 2015-2016.

Dans le paragraphe : le demandeur déclare par la présente :

Recopier la phrase : "je certifie ne pas avoir été affilié à la FFR..." en entier

Dans les informations relatives aux assurances, mettre les nom et prénoms du représentant légal après :

« Je soussigné... »

RAPPEL SUR LES PHRASES A RECOPIER SUR L'IMPRIME

PHRASE 1 : Je reconnais avoir lu et pris connaissance...du présent document.

PHRASE 2 : Option 2 « Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires ...en toute connaissance de cause ».

Si vous constatez des erreurs (Nom mal orthographié, mauvaise adresse ou autres...) corrigez sur un post-it.

Ne pas oublier de dater et signer.

Merci de bien vouloir ramener l'AS dument remplie, accompagnée d'une photo d'identité ainsi qu'un justificatif d'identité, et ce, le plus rapidement possible.

Merci et à bientôt.

L'équipe dirigeante.

REGLEMENT SAISON 2015/2016



PREAMBULE

Le présent règlement complète, en ce qui concerne les activités propres au secteur jeune, le règlement intérieur de l'Association dont les dispositions non contraires s'appliquent à tous les membres du secteur jeune.

ARTICLE 1 : Le secteur jeune est ouvert à tous les jeunes dans les tranches d'âge fixées par la Fédération Française de Rugby (nés entre le 01 septembre 1997 au 31 décembre 2001).

ARTICLE 2 : La cotisation annuelle est de **110 €** par enfant, des facilités de paiement vous seront proposées.

- Cotisation FFR : 20 euros
- Assurance GMF : 60 euros
- Cotisation CD17 : 5 euros
- Cotisation CT : 9 euros
- Short et chaussettes : 15 euros

ARTICLE 3 : Le secteur jeune fait partie intégrante de l'Association S.A. ROCHEFORT RUGBY.

ARTICLE 4 : Le Vice-président en charge de l'Ecole de Rugby et du secteur jeune, le manager sportif sont désignés par le Comité Directeur de l'Association, le premier fait partie de ce Comité.

ARTICLE 5 : Les responsables définissent en début de saison un organigramme de fonctionnement approuvé par le Comité Directeur, intégrant les Éducateurs de toutes les équipes et l'encadrement administratif.

ARTICLE 6 : Le secteur jeune comprend 2 catégories : moins de 16 ans (U 16 : 2000 et 2001), moins de 18 ans (U 18 : 1997 entre 01.09 et 31.12, 1998, 1999). Il fonctionne en tenant compte des rythmes scolaires et participe aux compétitions tournois et Challenges organisés et/ou autorisés par la Fédération Française de Rugby. De plus les enfants engagés en UNSS participent en priorité à cette compétition scolaire.

ARTICLE 7 : Le club n'est responsable de la sécurité et de la santé des joueurs que **pendant les activités d'initiation, d'entraînement, de loisirs organisées par ses soins et pendant les rencontres ou déplacements où ses équipes sont engagées.** Les parents doivent prendre toute mesure pour la couverture des risques de leurs enfants hors de ces périodes.

ARTICLE 8 : Le planning des horaires d'entraînement et d'initiation, tel qu'évoqués ci-dessus est fixé en début de saison. Il est actuellement le suivant :

- Les U16 s'entraînent le mercredi de 19h00 à 21h00 et le vendredi de 19h30 à 21h00 (prise en compte par le club au plus tôt quinze minute avant le début de la séance),
- Les U18 s'entraînent le mercredi de 19h00 à 21h00 et le vendredi de 19h30 à 21h00 (prise en compte par le club au plus tôt quinze minute avant le début de la séance),

Les lieux d'entraînement sont le stade Henri Robin de Rochefort. Les U16 seront en entente avec leurs homologues du A.R. Aytrésien, à ce titre des journées cohésions seront programmées durant les vacances scolaires sur le terrain d'Aytré.

Toute modification sera portée à la connaissance des parents par courriel à l'adresse connue. Une communication sera faite également sur la page Facebook du club,

Pour les déplacements et compétitions, un calendrier est régulièrement établi et porté à la connaissance des parents par les responsables d'équipes et/ou affichage au stade Henri Robin.

ARTICLE 9 : Le club inscrit auprès de la Fédération Française de Rugby tous les joueurs qui ont fourni un dossier complet ; il obtient de celle-ci une carte de qualification réinitialisée chaque année. Le club organise le transport des différentes équipes vers les lieux de rencontre avec des moyens de transports collectifs affrétés par des transporteurs. **Le joueur, ses parents doivent se tenir informés des horaires de départ, variables selon les rencontres, et prendre en charge leurs enfants dès leur retour. Pour ces déplacements une liste de tous les occupants du bus avec un numéro de téléphone de la personne à joindre est confiée au chauffeur.** Les parents **autorisent la participation de leur enfant** à toutes les activités ou déplacements du secteur jeune, et **certifient qu'il est bien couvert** par une assurance responsabilité civile concernant les risques qu'il pourrait occasionner à des tiers à ces occasions.



REGLEMENT SAISON 2015/2016

ARTICLE 10 : Lors des matchs ou entraînements tous dégâts, vols ou dégradations volontaires de matériels sont à la charge des parents du joueur responsable des susdits dégâts.

ARTICLE 11 : Un responsable par catégorie ainsi qu'un dirigeant sont désignés en début de saison. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des parents pour dialoguer sur tous les sujets qui les préoccupent. En cas d'absence d'un joueur à une activité, l'entraîneur doit être prévenu par les parents ou par le joueur. Un cahier de présence est tenu à jour par équipe pour les entraînements, matchs, tournois et sorties.

ARTICLE 12 : Les parents doivent formellement communiquer par écrit, sur la feuille d'autorisation de soins, les problèmes éventuels de santé spécifiques à leur enfant. **Les parents donnent procuration aux responsables de l'Ecole de Rugby et du secteur jeune pour prendre toutes mesures afin de faire soigner leur enfant blessé ou malade.** Le dossier remis en début de saison doit être complété et signé. L'inscription prend effet à partir de la réception du dossier complet.

ARTICLE 13 : Tous les règlements sanitaires et médicaux édictés par la Fédération Française de Rugby sont applicables au secteur jeune. Tout incident survenant lors des activités du secteur jeune sera signalé. Après blessure, un certificat médical, attestant que le joueur peut reprendre une activité sportive sera exigé.

ARTICLE 14 : Toute action de promotion et de communication concernant les membres ou les activités du club devra être coordonnée et recevoir l'accord préalable du Vice – Président chargé de l'Ecole de rugby et du secteur jeune.

ARTICLE 15 : En cas de mauvaise tenue du joueur (physique ou verbale voire via les médias et réseaux sociaux) ou de manque d'assiduité, tant aux entraînements qu'aux compétitions, les parents seront prévenues verbalement puis par courrier. Toute mauvaise tenue ainsi que les absences ou retards aux activités, non justifiés, seront sanctionnés par un avertissement, puis en cas de récidive par une exclusion temporaire. Les cas les plus graves, (voir article 10) seront soumis au Comité Directeur pourront être sanctionnés par une exclusion définitive du club.

ARTICLE 16 : Rappel des obligations édictées par la Fédération Française de Rugby. Comme toutes les personnes qui ne participent pas directement à la compétition, les parents ont l'obligation de se tenir derrière les barrières de sécurité lors des matchs et tournois.

ARTICLE 17 : Le Vice-président chargé de l'Ecole de Rugby et du secteur jeune est le garant de ce règlement. Il est présent, ou représenté soit par le Responsable formation/éducation ou bien alors le référent de catégorie aux entraînements et peut être consulté (sur rendez-vous) pour tout problème.

ARTICLE 18 : Une charte est instaurée entre les joueurs, les parents, les entraîneurs et les administratifs. Elle se doit d'être appliquée et respectée.

ARTICLE 19 : L'inscription au club implique l'acceptation par les familles du présent règlement intérieur.